



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 94137

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la réforme de l'aide à domicile décidée en 2004 par la commission d'action sociale de la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF). Suite aux contraintes budgétaires voulues par la convention d'objectif et de gestion (COG) CNAF-État, les crédits alloués à cette réforme devraient être revus à la baisse et les barèmes d'accès revus eux à la hausse. L'aide à domicile est souvent indispensable, pour les familles ayant des naissances multiples, en apportant aux parents une aide non négligeable qui les soulage avant et après la naissance. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées pour augmenter l'enveloppe budgétaire de la COG destinée au secteur de l'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94137

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4884